

DÉLIBÉRATION N°2023/10/14

Maison de la Petite Enfance : Conditions principales de bail pour la crèche le Monde des Ptit's Bouts

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI / Frédéric BÉTHENCOURT

Etaient absents : Marie Annick LAROCHE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Caroline LEGROS-HUMBLOT (Pouvoir à Laurent SALLIER) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Estelle SUEUR

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2021/11/10 du 9 novembre 2021 portant sur l'acquisition de l'ancien office de tourisme de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) par la commune pour le projet de Maison de la Petite Enfance,

Considérant que le projet sera composé d'une micro-crèche de gestion privée, d'un relais petite enfance et de la halte jeux (gestion municipale),

Considérant l'appel à projet effectué dans la même période pour sélectionner un gestionnaire de crèche et que le projet du gestionnaire « le monde des petits bouts » a été retenu,

Considérant les changements nécessaires apportés au projet et prenant en compte les aléas liés à :

- L'acquisition des locaux appartenant à l'Agglomération Creil Sud Oise plutôt qu'une location posant problème pour la réalisation des travaux sur bien d'autrui et l'obtention de subventions.
- L'obligation de dissocier l'offre de garde et l'offre de soin en 2 bâtiments distincts alors que le projet municipal initial prévoyait l'ensemble de ces services dans un même bâtiment
- Une période de crise sanitaire qui a largement ralenti la réalisation de ce projet
- De nombreuses recommandations des services de l'Etat (PMI, CAF) à intégrer dans le projet
- La crise énergétique qui a nécessité de redéployer nos moyens afin de limiter les surcoûts liés à la très forte hausse des tarifs de l'énergie.

Les travaux sur le bâtiment afin de l'adapter aux nouveaux services autour de la petite enfance seront réalisés en 2024 avec une ouverture consécutive de la micro-crèche début 2025.

Après toutes ses difficultés, il était nécessaire de resserrer les relations avec un gestionnaire retenu il y a déjà quelques temps, en définissant les conditions principales du futur bail :

- Un loyer de 1500 €
- Les charges dissociées du reste du bâtiment qui seront directement réglées par le locataire aux concessionnaires,
- Une durée de 3 ans renouvelable 2 fois

Le bail sera pris en temps utile par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil municipal sur la base des éléments ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions principales du bail commercial pour la crèche « Le Monde des Ptits Bouts » dans les conditions énoncées,

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

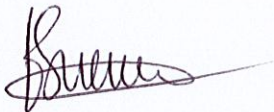
Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 octobre 2023

Date de la convocation le 04 octobre 2023

**Le secrétaire de séance,
Estelle SUEUR**



**Le Maire,
Frédéric BESSET**

